



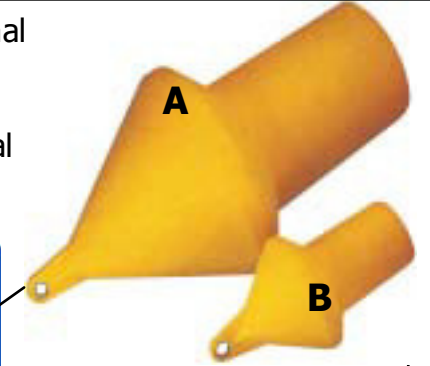
## FICHE INFO : Le balisage des zones nautiques

La bordure extérieure littorale des 300 m est balisée par des bouées sphériques jaunes de 0,80 m de diamètre, mouillées à 200 m environ les unes des autres.  
L'entrée du chenal traversier est balisée à bâbord par une bouée cylindrique jaune de 0,80 m de diamètre, et à tribord par une bouée biconique jaune de 0,80 m de diamètre. Les limites du chenal traversier sont balisées à bâbord par des bouées cylindriques jaunes de 0,40 m de diamètre, et à tribord par des bouées coniques jaunes de 0,40 m de diamètre. Ces bouées doivent être mouillées de plus en plus rapprochées les unes des autres à mesure que l'on se rapproche du rivage.  
Les limites des différentes zones réglementées sont balisées par des bouées sphériques jaunes de 0,40 m de diamètre.

### Bouée de balisage cylindrique

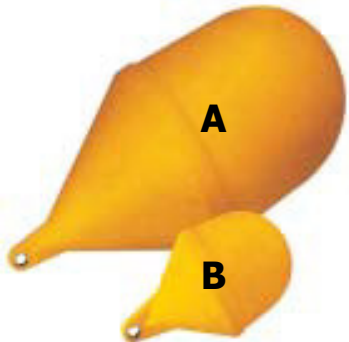
A: Entrée de chenal  
bâbord 80 cm

B : Balise de chenal  
bâbord 40cm



### Bouée de balisage Sphérique

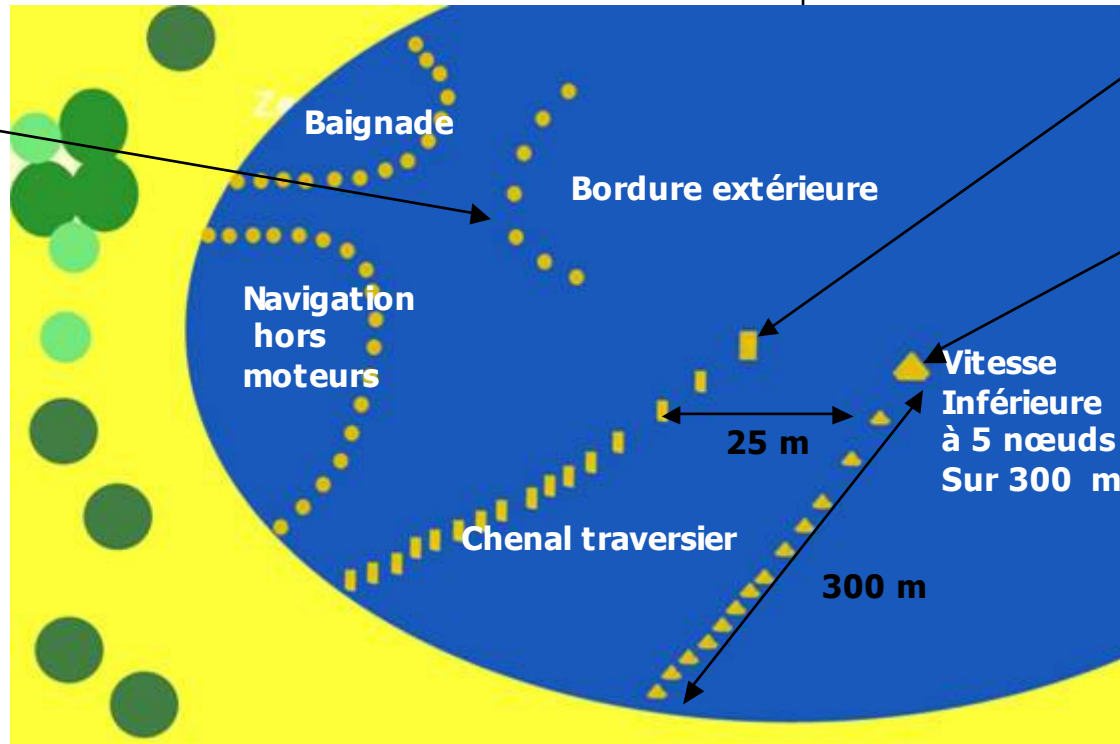
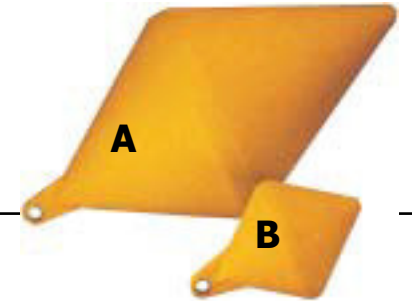
A: Bande littorale des 300 m,  
en bordure extérieure.  
Diam 80 cm  
B : Limite des zones  
réglementaires .Diam 40 cm



### Bouée de balisage conique

A: Entrée de chenal tribord  
80 cm

B : Balise de chenal tribord  
40 cm



### Limite d'activité dans les zones réglementées





## EXEMPLE D'IMPLANTATION DE BALISAGE POUR CHENAL TRAVERSIER

